

Dynamisme démographique soutenu dans le Rhône

Au 1^{er} janvier 2014, le département du Rhône compte 1 801 885 habitants et représente 23 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel de 1,07 % et cette croissance annuelle en accélération s'explique majoritairement par un excédent de naissances sur les décès, lié à la jeunesse de la population départementale (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°1).

À l'horizon 2050, le département gagnerait 430 000 habitants selon les dernières projections de l'Insee (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Population légale 2014	1 801 885	7 820 966	64 027 958
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	+ 1,07 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des inégalités de revenus marquées

La moitié de la population du Rhône vit avec des revenus disponibles supérieurs à 21 457 euros annuels (soit 1 788 euros mensuels) en 2014. Le Rhône présente en Auvergne-Rhône-Alpes le revenu médian parmi les plus élevés (après la Haute-Savoie et l'Ain), supérieur aux moyennes de la région et de France métropolitaine. En revanche, les ménages rhodaniens plus modestes déclarent des revenus disponibles plus faibles. Le revenu des 25 % des habitants les plus pauvres est inférieur à la moyenne régionale : 15 348 euros annuels (soit 1 279 euros mensuels). En 2014, 13,8 % des Rhodaniens vivent sous le seuil de pauvreté, le département étant le 6^{ème} de la région le plus touché par la pauvreté.

	Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014	21 457	20 944	20 369
1 ^{er} quartile des revenus 2014	15 348	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	13,8 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des bénéficiaires de l'ASS inégalement répartis sur le département

Au 31 décembre 2015, le Rhône compte 151 478 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. Le département concentre près d'un quart des DEFM enregistrés en Auvergne-Rhône-Alpes (24 %), en lien avec sa démographie.

Le Rhône enregistre le plus gros effectif d'allocataires de l'ASS de la région. Toutefois, rapportés au nombre de demandeurs d'emploi, les allocataires de l'ASS rhodaniens sont moins nombreux qu'en moyenne régionale (6,4 % contre 7,1 %).

	Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
DEFM 2015	151 478	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	65,2 %	63,8 %
DEFM A en 2015	98 722	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

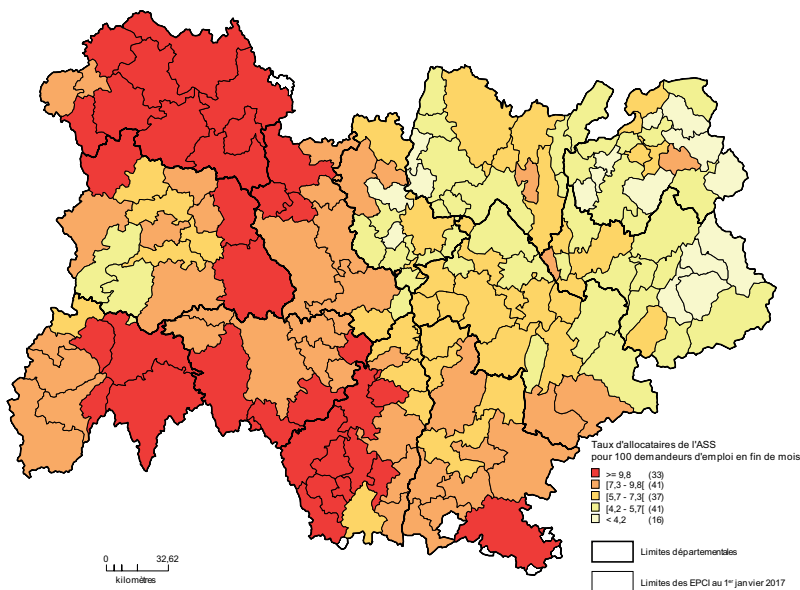
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte des allocataires de l'ASS reflète donc les territoires où le taux de chômage est élevé ou ceux où la population est plus âgée.

La métropole de Lyon, de part la taille de sa population, concentre 83 % des allocataires de l'ASS du département. Mais les communautés d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône et de l'Ouest Rhodanien sont les plus touchées par le poids du chômage avec des taux d'allocataires de l'ASS les plus élevés du département.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes- Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition inégale des foyers allocataires à bas revenus dans le Rhône

Présence de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus dans le Rhône : de fortes disparités infra-départementales

Dans le Rhône en 2015, 274 797 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenu, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 15,3 % de la population du département, niveau supérieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). Le Rhône est, après la Drôme et l'Allier, le département où ce taux est le plus élevé, révélant un territoire marqué par la pauvreté.

De fortes disparités infra-départementales sont observées dans le département. La communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône et la métropole de Lyon concentrent les phénomènes de précarité, avec notamment des taux élevés de personnes vivant dans un foyer allocataire à bas revenus (respectivement 18,3 % et 17,1 %). Au contraire, les communautés de communes à caractère périurbain autour de la métropole de Lyon, depuis l'Est Lyonnais jusqu'au territoire de Beaujolais Pierres Dorées, semblent plus aisées. L'ouest et le nord du département sont moins favorisés, avec un taux de personnes vivant dans un foyer allocataire à bas revenu supérieur à la moyenne régionale pour l'Ouest Rhodanien.

27 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 80 192 allocataires de prestations sociales du Rhône ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité.

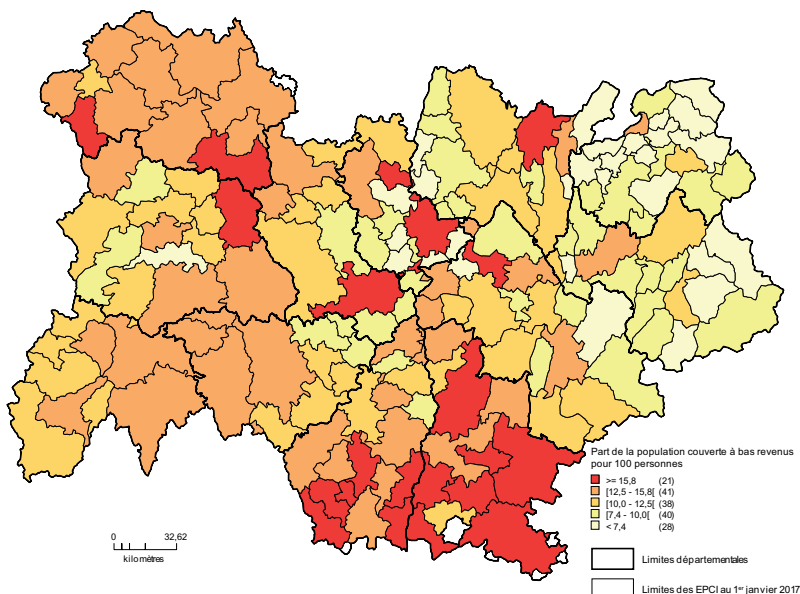
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

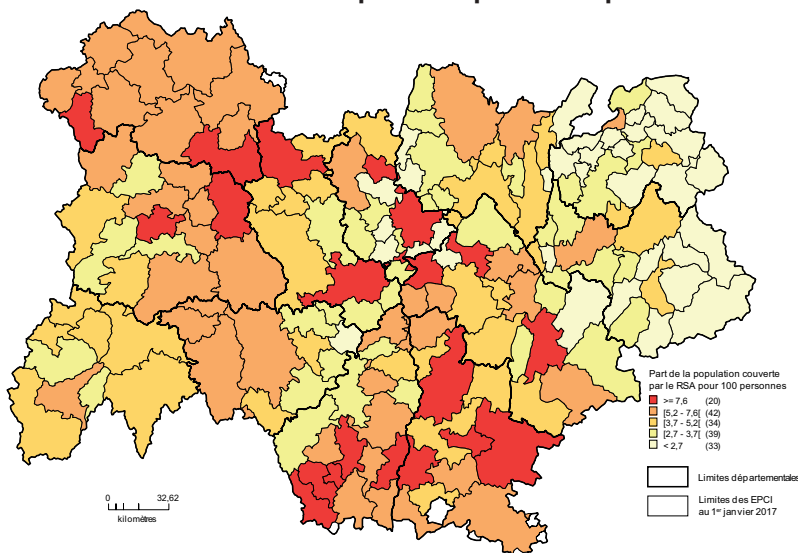
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le Rhône, deuxième département de la région le plus touché par le RSA

En 2015, dans le Rhône, 135 963 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 7,5 % de la population du département. Cette part est supérieure à la moyenne régionale (6,2 %) mais reste inférieure à ce qui est observé pour la France métropolitaine (7,8 %). Le RSA socle (minimum social) représente un indicateur de grande précarité. Dans le Rhône, plus de sept personnes sur dix couvertes par le RSA le sont au titre du RSA socle.

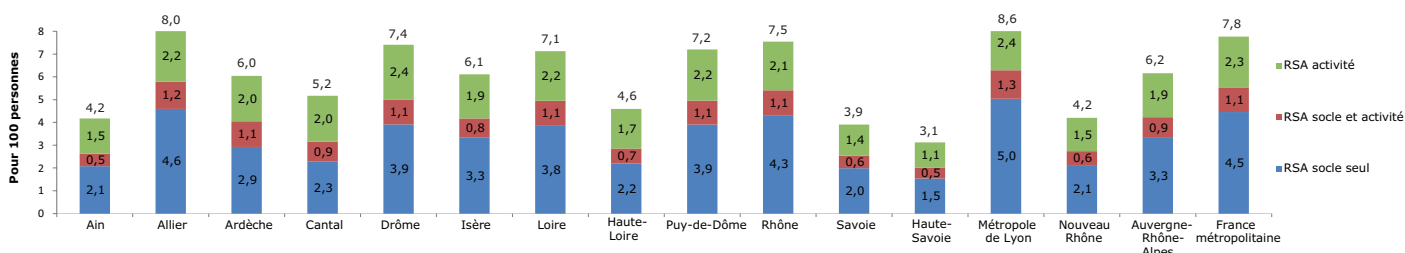
Les territoires qui concentrent majoritairement les ménages bénéficiaires du RSA sont urbains : la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône et la métropole de Lyon. Le nord et l'ouest du département ont également une part importante de leur population qui bénéficie du RSA, mais dans une moindre mesure. Enfin, les territoires en périphérie de la métropole de Lyon sont épargnés par cette précarité.

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante

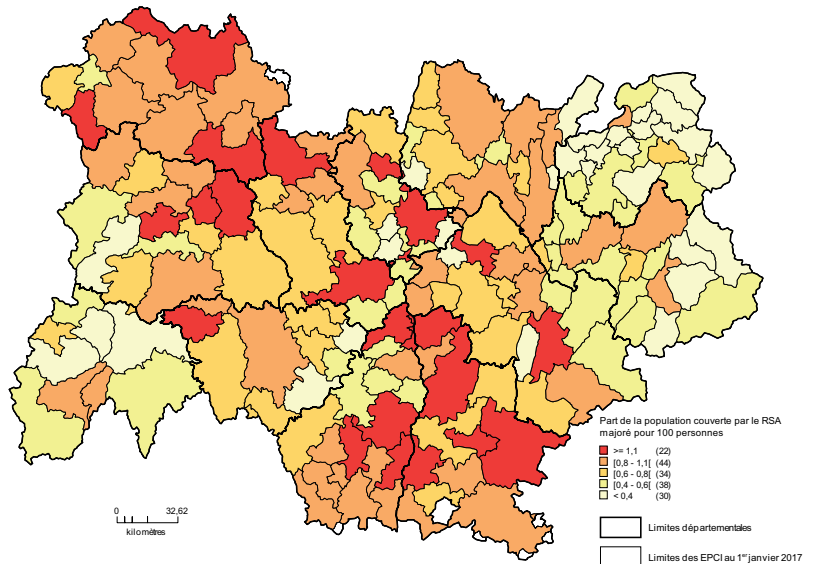


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 19 174 personnes vivent dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015 dans le Rhône, soit 1,1 % de la population. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale. Ces allocataires, plus éloignés du marché du travail sont, en général, concentrés dans les agglomérations : c'est le cas pour l'agglomération de Villefranche et dans une moindre mesure pour la métropole de Lyon.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



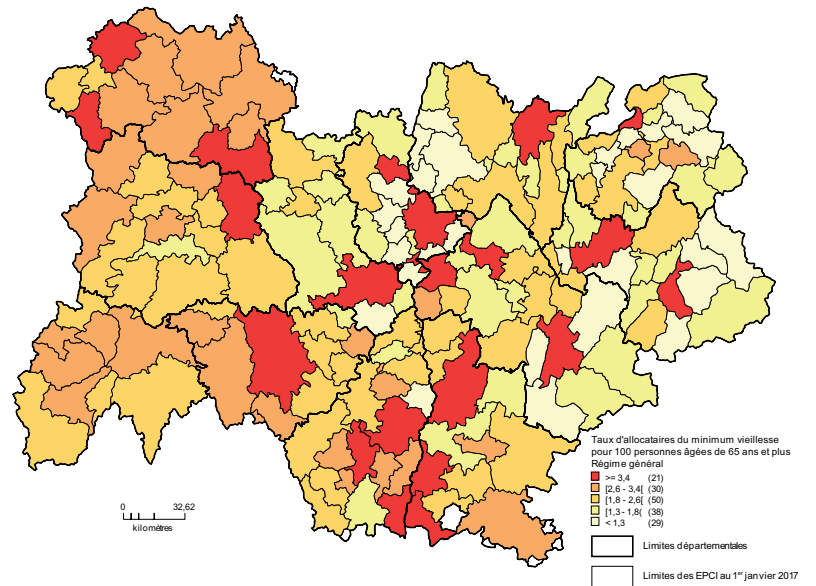
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

3,6 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

Dans le Rhône, au 31 décembre 2015, 10 500 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée marquée par une fragilité financière représente 3,6 % de la population départementale, taux le plus élevé de la région. Toutefois, ce résultat doit être nuancé, les données portant uniquement sur les bénéficiaires du régime général excluant la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA et présentes en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes- Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>

Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)
Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation et rédaction : Laure VAISSADE et Sylvie MAQUINGHEN (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr
Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org